

L'audit citoyen continue son cours.

Caracas, 30 avril AVN – Ce mardi a eu lieu une seconde réunion pour définir l'élargissement aux 46% de l'audit citoyen que le Conseil National Electoral (CNE) a approuvé après la pétition que lui a présentée l'équipe de l'opposition.

Bien que le secteur anti-chaviste ait refusé de participer, l'entité électorale maintient la révision, à laquelle participeront « 60 commissaires aux comptes par jour avec leurs assistants », a indiqué l'ex candidate présidentielle pour le parti Pouvoir des Travailleurs, Reina Saquera, dont le groupe politique assistera avec des techniciens du parti Socialiste Uni du Venezuela (PSUV), à l'audit.

Elle a indiqué qu'aujourd'hui a été réalisé le tirage au sort des premières machines de vote qui vont être contrôlées dans le premier des trois cycles que comprend la vérification citoyenne qui commencera le 6 mai et se terminera le 4 juin.

Sequera propose qu'à cet audit participent des étudiants des universités publiques et privées, puisque la contrôle de ce très large échantillon (46%) demande du soutien.

D'autre part, l'ex candidate a mis en avant l'importance du contrôle parce qu'il permettra à ceux qui ont des doutes de pouvoir les balayer.

Des tâches.

Le programme à suivre avant l'audit signale que ce mardi devrait être réalisées la sélection et l'habilitation des équipes de commissaires aux comptes. La présidente du Pouvoir Electoral, Tibisay Lucena, a annoncé samedi dernier qu'à la révision participeront 24 commissaires aux comptes, 60 assistants de commissaires aux comptes extérieurs, 60 assistants du CNE, 6 coordinateurs extérieurs, 12 coordinateurs du CNE et 30 techniciens d'organisations politiques.

Du 2 au 5 mai, sera organisé le matériel électoral à auditer et le 3 le personnel sera accrédité.

La Contrôle Citoyen est un processus au moyen duquel les membres des tables, les électeurs et les témoins de tous les partis confrontent les données des actes de scrutin émis par les machines de vote avec les récépissés de vote déposés dans les boîtes de contrôle, auparavant appelées urnes de vote. Ce processus s'effectue à la fin de tout processus électoral sur 54% des tables de vote.

Ainsi que l'établit la Loi Organique de Processus Electoral, cette vérification a été effectuée le dimanche même après l'élection et ensuite, le 18 avril, elle s'est répété sur 0,5% des machines. Dans les deux cas, le résultat fut « erreur : zéro ».

Il reste encore à accomplir la révision des 46% restant, demandée par l'équipe de l'opposition.

AVN 30/04/13

(traduction Françoise Lopez)